

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA COMMISSION VILLE ET HANDICAP**

**Mercredi 16 octobre 2019**

-----

**Présents :**

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| -Monsieur Michel VAN DEN AKKER | Conseiller Municipal Délégué et Vice-président de la Commission |
| -Monsieur Jean-Pierre CRON     | Maire-Adjoint   |
| -Madame Clotilde CERTIN        | Maire-Adjoint   |
| -Madame Nicole MENOUE          | Conseillère Municipale  |
| -Madame Valérie LYET           | Conseillère Municipale Déléguée                                 |
| -Madame Véronique GONNET       | Conseillère Municipale  |
| -Madame Roselyne ANDRE         | Représentante de l'association Valentin HAÜY                    |
| -Monsieur Jacques JEAN ALEXIS  | Représentant de l'association UNAFAM                            |
| -Madame Sophie LOISON          | Représentante de l'association UNAFAM                           |
| -Madame Annie SINTES           | Bibliothèque Sonore   |
| -Monsieur Jean-Pierre SONNERAT | Bibliothèque Sonore   |
| -Monsieur Claude AVANZINI      | Représentant des habitants                                      |
| -Monsieur Christophe BALMES    | Représentant des habitants                                      |
| -Monsieur Pascal BAUDOIN       | Représentant des habitants                                      |
| -Madame Ginette BOURGOIN       | Représentante des habitants                                     |
| -Madame Josette BENAÏM         | Représentante des habitants                                     |

**Excusés :**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| -Monsieur Hervé GICQUEL     | Maire et Président  |
| -Monsieur Patrick SEGALAT   | Maire-Adjoint   |
| -Monsieur Loïc RAMBAUD      | Conseiller Municipal                                      |
| -Madame Isabelle MANSCOUR   | Responsable Vie associative                               |
| -Madame Dominique DUMOULIN  | Responsable Service bâtiments                             |
| -Monsieur Jérôme VAUGON     | Directeur du PADT   |
| -Monsieur Alexandre KRIER   | Ingénieur Voirie  |
| -Monsieur Christophe CERTIN | DRH Responsable de l'Emploi                               |
| -Monsieur Gérard FAINZANG   | Représentant de l'association APF                         |
| -Monsieur Gérard BERTRAND   | Représentant des habitants                                |
| -Monsieur François GUERIN   | Représentant des habitants                                |
| -Madame Frédérique DECLERCQ | Référente Handicap, Président d'honneur « Génération 22 » |
| -Monsieur Guy REY           | Président du Lion's Club, bibliothèque sonore             |
| -Madame Alexandrine DIBOUA  | Parent d'enfant porteur de handicap                       |
| -Madame Annie RUGET         | Représentante des habitants                               |

**Assistaient :**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| -Madame Sylvie GORAND        | Directeur Général Adjoint des Services du Pôle des Solidarités                                   |
| -Madame Dominique PESTANA    | Directrice chargée de la coordination des actions sociales et solidaires du Pôle des Solidarités |
| -Monsieur Olivier LECLERCQ   | Directeur des Sports   |
| -Madame Géraldine LAVITRY    | Directrice du Pôle Famille   |
| -Madame Nathalie HERREBRECHT | Responsable du Service Enfance   |

## INTRODUCTION

Le Vice-président, Michel VAN DEN AKKER, se félicite du nombre de personnes de la société civile, concernées par la situation de handicap, qui assistent à cette Commission. Leur présence va permettre de l'enrichir.

### **I – AD'AP – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

*présenté par Michel VAN DEN AKKER*

#### **1/ Bilan des travaux 2018-2019 :**

L'Ad'Ap de 2019 prévoyait des travaux dans les Etablissements Recevant du Public, pour un montant de 150 000€, qui n'ont pu être effectués, hormis le suivi des travaux de 2018 qui n'avaient pas été réalisés. L'absence de travaux de mise aux normes du handicap prévus dans l'Ad'Ap de 2019 ont entraîné un retard d'un an.

Pour rappel, comme la Loi l'autorise, il avait été demandé à la Préfecture de réaliser les travaux sur 6 ans, ce qui amenait à 2021.

C'est pourquoi la Commission préconise un réétalement des travaux pour une prolongation jusqu'à 2022/2023 aux motifs :

- que l'année de retard d'exécution des travaux conduira au moins jusqu'à 2022,
- que l'évaluation du coût des travaux par le Cabinet a été largement sous-estimé comparativement au coût des travaux effectués.

28 établissements sont dorénavant accessibles totalement, sinon partiellement, comme pour certaines crèches où il n'a pas été entrepris de faire des toilettes aux normes du handicap au premier étage du fait qu'il a été réalisé des toilettes adaptées au rez-de chaussée.

Il va être adressé à la Préfecture le récapitulatif des travaux effectués afin que le cabinet d'audit valide leur conformité par un cabinet d'audit, conformément à la Loi, les demandes de dérogations pour les établissements non conformes, et une prolongation de l'Ad'Ap de 2 ans à 2023.

Les travaux non entrepris seront lancés avant fin 2019. Leur coût, inscrit au budget 2019, n'entraînera pas un report sur le budget 2020.

Clotilde CERTIN indique que le Stade Charentonneau, bien qu'il ne fasse pas partie de l'Ad'Ap, fait l'objet de travaux de mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et de mise aux normes complexes des vestiaires.

Les représentants de la Bibliothèque Sonore signalent la difficulté d'accès du 146 rue de Paris, où se situe la Bibliothèque pour Tous et la permanence de la Bibliothèque Sonore, du fait d'une marche. Les travaux de l'Ad'Ap sont prévus sur ce site et seront réalisés rapidement.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **2/ ERP5 – Etablissements Recevant du Public :**

En 2019, la sous-commission se sera réunie 6 fois :

- le 1er février, le 7 mai, le 2 juillet, le 3 septembre et le 9 octobre,
- à venir le 22 novembre.

13 demandes présentées ont obtenu un accord, 6 relevaient d'une demande de dérogation.

Cette commission a toute son utilité car les dossiers de mise aux normes, présentés par les établissements, qu'elles refusent pour non conformité, lui reviennent modifiés avec la prise en compte de ses préconisations. Ainsi, la dernière commission a réétudié 60% des dossiers qu'elle n'avait pas validés : tous avaient été modifiés en fonction de ses remarques.

Il est constaté un changement dans des établissements accueillant du public, particulièrement les banques, au niveau de leur fonctionnement. L'aménagement de leurs locaux est organisé de manière à ne plus avoir de guichet d'accueil ni de salle d'attente : une personne se déplace pour accueillir la personne et la recevoir dans un bureau individuel. La commission vérifie qu'il y ait un bouton pour signaler la présence d'une personne, qu'elle soit en situation de handicap ou pas.

Cette commission est attentive à ce que tout type de handicap soit pris en considération

(auditifs, sensitifs, visuels...) et pas seulement le handicap physique.

La commission se réunit tous les 2 mois environ, en fonction du nombre de dossiers qui parviennent aux Services Techniques.

Il y a peu de dossiers au regard du nombre de commerces, de médecins, ... qui doivent mettre leurs locaux aux normes car la plupart sont envoyés directement à la Préfecture. Cette dernière nous en quelques-uns qu'elle a validés, en vue de recueillir l'avis de la sous-commission.

Cette commission est ouverte aux personnes présentes si elles sont intéressées.

### **3/ IOP - Installations Ouvertes au Public:**

S'agissant des jardins, il y a des travaux en cours mais ils ne relèvent pas d'une mise aux normes du handicap.

Une remarque concernant ces travaux : certains ont mis en difficulté les passants, en situation de handicap ou pas, car ils se trouvaient dans l'impossibilité de modifier le trajet ou de contourner les travaux.

## **II-SPORT ET HANDICAP**

**Bilan**, présenté par Véronique GONNET :

Concernant le Sport sur ordonnance, Charenton a participé aux 3<sup>è</sup> Assises Européennes Sport Santé sur ordonnance à Strasbourg en octobre 2019. Il a été mis l'accent sur le Sport pour les personnes en situation de handicap qui peuvent se retrouver dans le Sport sur ordonnance.

Le Sport sur ordonnance à Charenton a démarré en septembre 2018, soit une année complète d'activité. Il y a 54 participants inscrits, 7 qui vont en sortir. Car les personnes s'inscrivent tout au long de l'année. Pour les premiers inscrits, 7 arrivent à la fin de l'accompagnement, après un an de participation. Les personnes entrent dans le dispositif à tout moment dès qu'elles ont la prescription médicale. 2 groupes ont été formés, avec 1 enseignant Activité Physique Adaptée (APA) qui prend les personnes les plus fragiles, diminuées physiquement et qui nécessitent une surveillance plus soutenue par rapport à leurs restrictions médicales, et avec un éducateur sportif Sport Santé (moniteur de plongée à la piscine de Charenton actuellement en travaux), qui prend en charge les personnes plus valides et en meilleure condition physique.

Le constat est un absentéisme assez important sur le groupe des plus fragiles pour des raisons de santé (hospitalisation, rechutes, fragilité...)

4 séances par semaine sont proposées : du réveil musculaire, de la gymnastique douce, un parcours training avec des plots, vélo, rameur, ballons, poids,... et la découverte d'autres sports avec une initiation à la boxe, la marche nordique, le macadam training, l'escalade...

Il y a un partenariat avec les clubs sportifs de la Ville qui proposent du Sport et on emmène nos participants découvrir le Sport santé avec le volley ball, basket ball, tennis de table, boxe... Il y aura le Club de tennis du 12<sup>è</sup> Paris. Ces sports peuvent faire peur selon la pathologie du patient mais on est sûr du Sport santé et de l'activité physique adaptée donc au rythme de la personne qui progressera pour l'emmener au bout du parcours dans un Club sportif. La dimension plaisir est au 1<sup>er</sup> plan de la motivation et de créer des liens avec des personnes qui ont d'autres difficultés et les groupes sont assez solidaires avec l'intérêt porter aux autres. Sort de l'isolement. A la fin de l'accompagnement, on vérifie que les personnes sont en capacité d'aller vers un Club sportif Santé ou suffisamment autonome à faire de l'AP dans le Bois... Actuellement, la moitié des personnes qui ont dû abandonner dans le groupe fragile pour raison de santé (rechutes, hospi, évolution de la maladie) Certains sont aptes à poursuivre une AP en club et le Sport sur ordonnance a permis de mettre le pied à l'étrier. On a des personnes qui se sont inscrites directement dans un club sportif (tennis de table). Celle qui ne peuvent partir, elle peuvent rester dans le dispositif moyennement une participation financière : 120€ - 60€ et 30€. Cela passe par le CCAS en capacité de trouver des solutions pour que l'argent soit un critère de renoncement à l'activité.

Le budget annuel de la Ville est de 25 000€ comprenant le salaire des 2 coachs. Une évaluation initiale des capacités et difficultés par l'enseignant APA qui peut orienter vers telle ou telle activité,

une à mi-parcours et à la fin par l'autre coach pour mesurer ses progrès. On pose des questions sur la qualité de vie. Pour les diabétiques, on peut voir si au niveau des résultats, il y a un bénéfice. C'est prouvé scientifiquement. Ce dispositif est ouvert aux personnes en ALD, l'hypertension et l'obésité (15-20% de personnes en obésité en France, véritable enjeu de santé publique).

Strasbourg pilote car il a une expertise plus ancienne du dispositif et réunit toutes les villes qui font ou veulent faire le SSO. C'est suite à une Loi de Santé mais il n'y a aucun financement de prévu et ce sont les villes qui s'en occupent. Alors que cela engendre une réelle économie de Santé en terme de dépense de médicaments, de limitation de l'aggravation des maladies...avec l'AP. Grâce aux Villes réunies de 70 environ, de 15 000 hab au mégapole comme Strasbourg et Marseille. Charenton est plus avancé que Marseille.

Donc n'hésitez pas à en parler autour de vous. Pour l'instant on ne peut pas accueillir tout le monde pour des raisons de budget donc on est obligé de limiter le nombre de personnes.

La Loi de finances de la Sté Sociale est en cours de discussion au Parlement. Dans cette Loi, il y a un amendement pour l'article 40 qui propose de payer par la Sté Siale pour les personnes en ALD limité à la cancérologie uniquement. Une demande va être envoyée par Strasbourg pour étendre aux ALD. Il faut sensibiliser les députés et sénateurs pour élargir à d'autres pathologies que le cancer et voter pour l'amendement. L'impact des maladies chroniques concernent en France (CPAM) à 20 millions soit plus que les maladies de longue durée car rentre dedans les maladies chroniques qui ne sont pas forcément en ALD, soit 84 milliards d'euros de dépenses par an. Le différentiel de dépenses de santé entre une personne active et une sédentaire est de 250€ par an et par personne. On peut attendre que la SS finance ces 250€ puisqu'elle en attend le bénéfice.

Il va falloir travailler avec le service des sports car si la Loi passe et qu'il y a un forfait d'accordé, cela va permettre à un certain nombre de personnes de plus de vouloir aller faire du sport et provoquer un afflux d'où un travail à faire sur les critères et la disponibilité. Des villes SSO privilégient des créneaux priorité pour le SSO pour inciter les clubs à se lancer dans le Sport Santé.

Il faudrait donc voir auprès de l'association nationale des élus en charge du sport l'ANDES qui peuvent aider : s'inscrire. Il y a une association à Strasbourg qui a présenté des outils numériques pour faire des évaluations et qui sont gratuits.

L'évaluation initiale suite à une prescription médicale SSO passe par le CCAS : elle est faite par l'enseignant APA qui oriente vers une association. L'idée est d'avoir cette plateforme qui est l'intermédiaire entre le monde médical et le monde sportif, c'est indispensable d'avoir ce lieu unique de coordination et d'orientation.

Le dispositif Pass'Sport étendu aux personnes malades ? A la base, c'est gratuit. Quand il y aura une PC de la SS sous forme de forfait, il est vraisemblable qu'il ne sera pas accordé aux personnes mais à un groupement prenant en charge des personnes.... ou à une plateforme ou à une maison Sport Santé.

Il faut faire attention : le SSO c'est lié à une pathologie mais on en a fait à une remarque en réunion de travail de la 2<sup>e</sup> journée à Strasbourg. On a souvent parlé de maladie et peu de handicap. Il faut faire attention à ne pas se focaliser sur les maladies en ALD et laisser de côté les personnes en situation de handicap.

Mme BENAÏM : Souvent quand on est en ALD, on a une reconnaissance handicap.

On peut toutefois avoir un handicap sans être en ALD

Dans SSO, il y a beaucoup de personnes d'un certain âge et peu de jeunes et le mercredi, il faut déjeuner tôt et c'est problématique pour les diabétiques. Et le DOJO n'a pas d'autres créneaux. C'est le seul inconvénient. Nous avons recours à un vacataire et un coach qui est à mi-temps.

On est revenu à la semaine de 4 jours et les activités sportives ont repris le mercredi et il faut savoir que les structures sportives sont ouvertes la semaine de 7h à 23h, on a des agents sur ces créneaux et elles tournent à pleine capacité. Charenton fonctionne : le service des sports chapeaute les infrastructures et les 47 associations sportives et un créneau octroyé elles s'y accrochent. Nous avons fermé un gymnase, nous avons dû redéployer.

Tout est fait pour que le Sport pour Tous se développe à Charenton.

M. BALMES signale une petite marche pour accéder au DOJO car il va entrer dans le SSO.

Il faut avoir conscience que la population sportive va changer dans les années à venir et ne sera plus uniquement ludique ou de compétition mais aussi de bien-être et de santé et c'est en construction. A Charenton, tous ceux qui ont commencé le SSO doivent faire remonter ce qui

marchent et pas pour que l'on co-construise et modifie pour améliorer et répondre au mieux. Ce n'est pas aux bénéficiaires de s'adapter au dispositif mais le dispositif aux bénéficiaires.

Les jeux olympiques et paralympiques en 2024 : le vice-président était présent à Strasbourg et était partie prenante sur l'héritage pour faire après.

Il y a le Label Sport Santé que l'on va demander puisque l'on fait Sport pour tous.

Il y a une autre population à cibler : les adolescents qui sont en état d'obésité et plus les filles que les garçons et elles arrêtent plus tôt le sport : il y a tout un travail à faire en favorisant les enfants à faire tôt du sport, de prolonger pour les aider à grandir en bonne santé et prendre les bonnes habitudes.

Il faut passer par la critérisation des associations : le sport au féminin, pour les jeunes, les ados, les ados féminins comme on fait pour les seniors hommes/femmes. Afin de toucher ces publics moins accessibles et l'association aura ainsi une subvention supplémentaire.

L'EPS à l'école 3h obligatoire maintenus mais au collège et au lycée

Le SSO pour quelqu'un qui a eu un cancer et est diabétique c'est tout à fait adapté : 1 séance le mercredi avec 1 autre et je participe au maximum.

*Approuvé à l'unanimité*

### **III-VILLE ET HANDICAP**

*présenté par Michel VAN DEN AKKER*

#### *1/ Handicap et scolarité : état des lieux rentrée scolaire 2019-2020 :*

Il a été identifié à la rentrée 2019/2020 70 élèves dans les écoles publiques charentonnaises suivis par la MDPH, 17 sont scolarisés en maternelle et 53 en élémentaires. 23 sont scolarisés en ULIS (Briand et Valmy). Sur le temps périscolaires : 8 enfants. Il y a des AVS. Une formation pour 45 agents pour accueillir ces enfants. Chaque année 15 places sont proposées aux animateurs et ATSEM.

Les projets qui ont été menés :

Sur le temps périscolaire, le mercredi on a eu un partenariat avec EDF : près de 200 enfants ont participé à la journée Handisport en présence d'Arnaud Assoumani athlète handisport membre de l'équipe de France champion paralympique en saut en longueur répartis en 4 sessions d'1h30 avec 3 ateliers proposés : défi fauteuil, tir à l'arc et basket en fauteuil.

Sur le temps scolaire : partenariat avec l'ODAAS 4 classes de CM1 ont pu échanger et se mettre en situation au cours d'activités ludiques autour de la découverte du braille, foot, tir à l'arc en fauteuil. Les retours : très positifs. L'ODAAS a été rencontré la semaine dernière et il sera renouvelé cette version pour que les écoles vont s'inscrire. Le CCAS sera sollicité dans le cadre de la Commission Handicap pour une aide au financement au dispositif voire pour développer l'action sur plus de classes.

Il est important que les jeunes soient sensibilisés, qu'ils comprennent, qu'ils expérimentent pour que le vivre ensemble soit d'autant meilleur.

Au Forum, des enfants qui ont fait l'atelier sur le temps périscolaire qui ont reconnu Arnaud et sont allés lui dire bonjour.

Dans l'atelier de cécité de l'ODAAS, un champion olympique de course à pied/marathon qui vient au Forum depuis 3 ans et les enfants sont en contact avec les sportifs. Idem avec une danseuse mal voyante qui était présente et qui danse dans un ballet en se synchronisant par rapport aux gens autour d'elle. Elle nous a fait une démonstration d'une chorégraphie.

Une question vis à vis des 70 élèves en situation de handicap : il ne s'agit pas de handicap physique mais cognitif, autistique : serait-il possible de savoir ce qu'il font hors école font-ils du sport ou pas ? Ont-ils une activité ?

Le but est de voir ce que l'on pourrait faire. Quelle méthode utiliser ? 30% des 70 élèves sont en centres de loisirs ce qui signifie qu'ils ne sont pas sur une structure le mercredi.

Concernant les enfants charentonnais scolarisés hors Charenton pour des raisons liés à l'handicap : ils sont en ULIS (Guiblet = 6, 2 à Créteil) il y a Maisons-Alfort, les enfants mal-entendants.

Bibliothèque Sonore : elle enregistre pour les enfants empêchés de lire dans le cadre de l'égalité des chances tous les livres de lecture demandés par les professeurs de français. Mais il n'y a

personne de Charenton mais les communes du Val de Marne environnantes. Alors que les audiolecteurs passent des anciens aux scolaires. Sans doute par manque de connaissance ce qui nécessiterait de communiquer. Aujourd'hui, ce sont les livres à partir de la 6<sup>e</sup>. Pour le collège, la Ville n'a pas de données chiffrées. Le service éducation va voir pour passer le message aux directeurs d'école et au collège. Pourtant les BS ont fait la démarche auprès des établissements.

## ***2/ Handicap et Mairie : les travailleurs handicapés en 2018 :***

Au niveau de l'emploi à la Mairie, le taux d'emploi direct pour personnes en situation de handicap nous sommes à 7,38% et je rappelle que la Loi demande d'être à 6%. On est au dessus de 6% depuis 2015 :

-2015 : 6,3%,

-2016 : 6,95%,

-2017 : 7,35,

-2018 : 7,38%.

La Mairie donne des emplois aux personnes en situation de handicap et montre l'exemple.

*Approuvé à l'unanimité*

## **IV-SENSIBILISATION AU HANDICAP**

### ***Bilan des actions de sensibilisation en 2019 et projets 2020, présenté par Véronique GONNET :***

Les actions en milieu scolaire et extra-scolaires ont été présentées précédemment.

A l'occasion du Forum, les ateliers de sensibilisation ont été réitérés.

Seront reconduites en 2020 les actions faites dans les écoles pour 6 classes soit 2 de plus.

Un projet à réfléchir sur sa mise en œuvre : cela s'est fait à Vincennes : demander à des usagers de venir ainsi que des personnes mises en situation de handicap pour faire un tour dans la Ville pour voir ce qui a été fait au niveau de l'accès et qui est terminé, amélioré, si c'est adapté, pas adapté. Sur le principe que l'on avait fait de JACCEDE.

M. AVANZINI : il y a des problèmes au niveau des passages piétons.

Il a été demandé que soit faite une étude des guides lignes de cannes en particulier celui du Monoprix au niveau du Carrefour.

Il y a aussi le problème des trottinettes.

Donc ce tour de la Ville a tout son intérêt.

Réfléchissez à des idées, des envies de ce que l'on pourrait faire pour sensibiliser au handicap qui pourrait améliorer le vivre ensemble.

Comme expérimenter le handicap visuel pour comprendre ce que c'est. Comme danser, l'absence de repères joue sur l'équilibre.

Mme BENAÏM était enseignante dans un lycée où il y avait chaque année une intégration de l'Institut des Invalides pour les mal-voyants donc il fallait préparer les cours 1 mois à l'avance pour les donner afin qu'ils soient traduits en braille mais quand il s'agit de tableaux comptables..., c'est très compliqué pour eux, donc on s'attachait à ce qu'ils aient nos cours qui n'étaient pas sur les livres. Chaque année on faisait un voyage à la montagne et les jeunes mal voyants skiaient avec le prof d'EPS devant qui les guidait en disant à droite à gauche et c'était eux les plus doués sur les pistes. C'est incroyable. Et l'ambiance était meilleure avec eux par leur vitalité. Ils donnaient une leçon de vie lors de ces séjours. Il y a des tas de choses à faire au niveau du handicap.

M. BAUDOIN : le Sport sur ordonnance c'est très bien, mais par rapport à mon expérience des centres de rééducation, il faut le corps et l'esprit. Il y a des gens qui ne peuvent pas faire de sport et notamment la relaxation, la sophrologie permettent de faire faire d'énormes progrès aux personnes handicapées. Donc, si cela peut se développer, cela plaît beaucoup avec des progrès. Taï-chi yoga. La zoothérapie avec les chiens à Coubert pour du bien-être pour les EHPAD notamment. A réfléchir.

En Belgique, il y a de la méditation qui a été instaurée dans les écoles, et les effets aujourd'hui sont positifs au niveau des bienfaits sur le bien-être que sur l'attention en classe.

La dimension plaisir en APA est mise en premier comme moteur de bien-être car quand la tête va bien, le corps va mieux fonctionner. Un corps ne pas bien bien fonctionner quand la tête ne va pas bien.

*Approuvé à l'unanimité*

## **V-LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

Il existe depuis 2 ans c'est sa 2<sup>e</sup> année. Il fonctionne et surtout on a réussi à Charenton à mettre en place la Cellule des situations complexes où sont étudiés tous les problèmes médicaux, sociaux, psychiques d'une personne et comment on peut l'aider dans sa plénitude et sans faire de stigmatisation. Elle est en situation de handicap quelque soit le problème de départ et parfois il faut arriver à trouver une solution. Elle se réunit tous les 2-3 mois avec une dizaine de dossiers. On a 1 an de recul. On commence à voir que l'on débroussaille des situations complexes et à les rendre un peu plus facile à aborder.

Il va être mis en place au niveau dans la ville de St Maurice un café thérapeutique où tout le monde pourra s'y rendre, se poser, discuter, boire, ce qui permettra la rencontre des uns et des autres, des soignants, des patients, des ex-patients, des non patients, des passants. Cela va permettre aux gens de se rencontrer. Le local a été trouvé par la Mairie de St Maurice et c'est une association qui gèrera ce local. Nous vous préviendront lorsqu'il y aura une inauguration.

Il y a des groupes de travail qui se réunissent régulièrement pour réfléchir sur des formations notamment pour les agents de la Ville 17 pour mieux accueillir les personnes en situation de fragilité psychique.

La Coordinatrice a fait la formation des gestes d'urgence PSSM et va vraisemblablement faire la formation de formateurs en gestes d'urgence de telle façon que l'on aura quelqu'un qui pourra former sur Charenton d'autres personnes .....

Avec l'aide morale de l'ARS mais pas financière. Elle est très contente de ce que le CLSM fait.

Le handicap mental on a du retard, c'est pas visible et c'est dû au lobbying. Il y a la peur de l'autre. 20% de la population est ou saura touchée soit 1 sur 5 personnes.

Magazine de ce qui se traite sur la Santé Mentale diffusé : récapitulatif.

Récap du PSSM

*Approuvé à l'unanimité*

## **VI-POINTS DIVERS**

M. AVANZINI : A l'angle de la rue des Bordeaux et la rue Paul Eluard, pour traverser, ça fonctionne pour traverser rue des Bordeaux mais pas pour traverser la rue Paul Eluard. Ce qui est gênant c'est qu'on ne sait pas de quel côté traverser. Il manque une sonnerie sur le trottoir de droite de la rue Paul Eluard. Et c'est dangereux car les voitures tournent et ne regardent pas si les personnes traversent même si c'est vert pour eux.

M. BALMES

M. BAUDOIN signale un danger en fauteuil pour se rendre au Bois depuis la rue Kennedy au niveau de la rue de Gravelle. Rue Camille Mouquet : bien qu'il y ait un ralentisseur, des voitures ne ralentissent pas et c'est difficile de passer même si c'est limité à 30 à l'heure.

## **Conclusion**

Rappel : la ville réalise les 2<sup>e</sup> Assises Santé Sport le 20/11 donc vous êtes invités Nous allons

expliquer où on en est à Charenton du nombre de médecins, ceux qui partent... et La Loi Santé qui va certainement bouleverser nos habitudes en matière de santé avec une réorganisation sur les différents territoires. Le but de ces Assises est de co-construire pour les années à venir notre modèle de santé sur un certain territoire : comment on envisage d'être pris en charge, qu'est-ce que l'on accepterait. Le problème des urgences : qui ? Les consultations non programmées quand on ne trouve pas de médecins pour éviter les urgences provoquant des flux.

**La séance est levée à 20 heures 30**